

SUPPLEMENT A LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, VENDREDI 15 JUI, 1847.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE.

SUITE DES DEBATS SUR L'ADRESSE.

Mercr. 9 juin 1847.

M. AYLWIN.—J'avoue que le monsieur qui vient de s'asseoir a déployé une habileté extraordinaire, il faut vraiment qu'il se soit formé sur le modèle du grand homme d'état de l'ancien monde. J'admire la confiance des hon. membres pour Kingston et pour Huron qui prétendent pouvoir faire, à leur aise, fonctionner le gouvernement, lorsqu'il est bien connu qu'ils sont assis sur un baril de poudre qui menace d'éclater d'un instant à l'autre, et lorsqu'ils sont forcés de retenir à leur service, un homme qui dans huit jours sera assis sur le Banc des Juges. Les hon. membres qui siègent avec le ministère, au lieu de chercher à se justifier des accusations portées contre eux n'ont fait que s'attacher à trouver des fautes dans l'hon. membre pour la quatrième division d'York (M. Baldwin). Est-ce là la manière de se justifier? Est-ce l'usage, chez les ministres en Angleterre, lorsqu'on leur demande des explications, de prendre le change et de s'élever contre l'opposition, sur les probabilités de telle ou telle élection? Non, ces hommes d'état, cherchent à justifier leur politique et à expliquer toutes les circonstances équivoques, et non à retourner les accusations, et à le faire de manière à blesser les sentiments de leurs adversaires; ils adoucent l'opposition, bien loin de l'irriter. L'hon. membre a mentionné combien il était prêt à sacrifier sa position, et combien il regretta qu'aucun homme engagé dans les affaires commerciales n'ait pu être trouvé pour prendre la place qu'il occupait. Mais l'hon. monsieur a oublié de parler d'une autre nomination d'un monsieur, sans caractère politique, faite à la recommandation d'un autre monsieur, à qui on a adressé, mais qui a refusé de prêter son appui au ministère. N'y a-t-il pas un marchand au fauteuil du conseil législatif? Pourquoi n'a-t-il pas été choisi pour ce poste? car je suppose que l'hon. monsieur va bientôt se retirer des affaires. Dans ce cas, l'hon. monsieur maintenant dans cette chambre qui est si éminent comme juriste, consulte, qui a une si grande réputation pour ses connaissances légales, qui a au moins passé ses vingt années à l'étude, aurait-il mis dans quelque emploi plus approprié à la nature de ses études. Mais au lieu de cela l'hon. monsieur dont je parle a été nommé à la place de président du conseil législatif, et l'hon. membre pour Kingston a obtenu à un emploi pour lequel lui-même n'est jamais soupçonné qu'il était qualifié. L'hon. membre pour Huron a donné au peuple d'ici quelques explications sur sa mission en Angleterre. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer avec quelle complaisance l'hon. monsieur a parlé de ses communications avec lord Grey, et spécialement de ses dépêches à notre ministre à Washington; mais outre ces points, nous n'avons vu que peu d'informations. Lorsqu'il a été envoyé en Angleterre il était facile d'obtenir de l'argent à 5 par cent.

(M. Cayley fit remarquer ici que lorsqu'il était en Angleterre les débentures canadiennes se donnaient à un escompte). M. Aylwin.—Dans tous les cas, l'hon. monsieur ne pourra pas nier qu'à cette époque l'argent pouvait être obtenu à 5 par cent, et même à 3 par cent. Mais de quelle manière cet habile financier a-t-il surmonté les difficultés? En disant à la chambre qu'il avait pas fait un calcul correct; et cependant ce n'est que quelques mois auparavant qu'il était venu en chambre, et avait demandé à prêter £100,000 aux incendies de Québec. On fit même de cela une grande faveur, quoiqu'il eût un bailleur de fonds, une sûreté personnelle pour garantir la dette. L'hon. monsieur avait-il alors intention ou non de prêter cette somme? S'il avait, quels étaient ses moyens? Il devait certainement les connaître avant de faire la proposition. Mais il vint avec cette proposition au moment même où il venait d'annoncer la chambre l'information qu'au lieu de mettre main dans la caisse provinciale pour le rachat de la dette, il l'avait plongée pour continuer les canaux. L'hon. monsieur pense qu'il a répondu à l'hon. membre pour York lorsqu'il a parlé de sous-estimations, mais il connaît fort bien, ou du moins il doit fort bien connaître, que dans l'administration de mon honorable ami, l'argent n'a pas été engagé dans un seul thing additionnel. Mais l'hon. monsieur a-t-il retiré en parlant d'une minute du bureau des Travaux en 1843. Comment a change-t-il sa position? Le mal était l'appropriation originale. Il est bon d'être partisan d'applaudir: applaudis, applaudis, frère gascon, est une fort bonne chose, mais sur qui tombe la responsabilité de la minute de 1843? La responsabilité de rencontrer le surcroît de dépenses tombe

sans doute sur le Gouvernement de mon Hon. ami; mais, en 1843, le Cabinet Baldwin cessa d'exister, et depuis lors, 1844, 45 et 46 sont passés, et pendant tout ce temps, on n'a pris aucun moyen de pouvoir rencontrer cette minute. Et maintenant répudiera-t-on ce changement des niveaux du Canal Welland? Je sais qu'ils ne le désapprouveront pas. L'Hon. Membre pour Simcoo connaissait quelque chose de cette œuvre; il a eu l'avantage de vivre sur ses eaux, et ce monsieur aurait dû savoir que cette altération devait être adoptée. On a attaqué un monsieur qui n'est plus dans cette Chambre (M. Killaly) qui a été autrefois collègue du Juge en embryon et du Membre pour Mégantic, mais en faveur duquel personne maintenant ne veut dire un mot. Quand les Hon. Messieurs ont-ils découvert que les estimés étaient incorrects? Précisément lorsqu'ils ont trouvé que le family compact pouvait faire fonctionner le gouvernement du Haut-Canada. C'est alors qu'ils se sont vengés sur un homme qui était étranger à la vieille troupe de Loyalists, qui se pensent créés exprès pour gouverner le Haut-Canada, et qui semblent en effet être capables de le gouverner encore quelque temps. L'hon. Membre pour Leeds est opposé à ce family compact.

M. Gowan: Oui. Alors comment se fait-il qu'il l'ait défendu avec tant de chaleur dans son discours de la nuit dernière? J'espère que l'Hon. Membre aura la franchise d'avouer que ces idées sont changées sur ce sujet. (M. Gowan, je n'ai point dit cela). Non, je sais que l'Hon. Membre n'a point dit cela; mais l'Hon. Membre doit reconnaître au moins que sa défense a été un peu trop chaleureuse. Il a cherché à jeter un brandon de discord parmi les membres qui siègent de ce côté-ci de la Chambre afin de leur faire abandonner l'Hon. Membre pour North-York, qu'il a représenté comme un trompeur qui les a engagés à encenser leur caïmanneur. Mais l'Hon. Monsieur s'est trompé. Les Membres de ce côté-ci ne sont nullement disposés à louer tous les actes de Lord Durham, mais ils en approuvent beaucoup, et en particulier cette partie du rapport qui fait allusion au family compact, et que j'aurais désiré entendre lire à l'Hon. Membre pour Leeds. Je ne pense pas que tout soit perdu, et j'espère que bientôt on entendra l'Hon. Membre nous déclarer ouvertement ce qu'il pense de cette alliance. Je suis fâché d'occuper le temps de la Chambre à une heure aussi avancée; mais il y a un point de vue de la position du pays, que les orateurs qui m'ont précédé n'ont pas envisagé, et qui pourtant n'est pas sans importance. Si on me demandait quelle a été la marche de la Législation du Canada, et particulièrement de celle du Bas-Canada, depuis qu'il a reçu des institutions représentatives sous la Couronne Britannique, je répondrais que ça été d'approfondir constamment les questions radicales de Gouvernement, de polir la machine mise à sa disposition par le Gouvernement de la mère-patrie, de manière à essayer de la faire fonctionner. Dans le Bas-Canada, la minorité a gouverné la majorité tellement que le fait d'un homme occupant une place dans le Conseil Exécutif était assez pour l'exclusion de la Chambre d'Assemblée. Tout le temps qui s'est écoulé depuis la conquête jusqu'à l'Union a été dépensé à chercher à faire du Canada l'empire du despotisme. Dans toutes les circonstances on avait recours au Gouverneur Général; et depuis l'Union, la même pratique a été suivie par rapport à la Province du Canada-Uni. Le Gouvernement Responsable a été introduit, il est vrai, mais ce n'est encore qu'une forme sans vie. L'hon. Membre pour Kingston rit de cela ainsi que l'Hon. Membre pour Huron, mais que voyons-nous aujourd'hui? la vieille suprématie des Gouverneurs du Canada prévaut encore. Au moment même où le pays allait posséder des institutions libérales, sous l'administration de mon hon. ami pour North York, on a eu recours au Gouverneur; des accusations de déloyauté et de mépris de la Prerogative Royale, furent proférées contre des personnes qui avaient été placées auprès du Gouverneur pour le conseiller et qui avaient dû le contrôler. Comment Lord Metcalfe obtint-il sa majorité? Comment Sir F. B. Head avait-il obtenu la sienne? Qui croirait maintenant que cet écrivain des magazines de quatre sous, a pu avoir une majorité? Mais depuis que Mr. Joseph a été nommé greffier du Conseil, on n'a pu manquer de se souvenir de ce qui s'est passé sous Sir F. B. Head, Colborne et Sydenham, eurent tous des majorités; pourquoi Lord Metcalfe ne pouvait-il avoir la sienne? Mais après tout, quelle a été cette majorité? Une majorité de Gouverneur! quelle affaire avait-il avec cette majorité? La Reine a-t-elle une majorité? Si les Gouverneurs Généraux

étaient envoyés ici pour se mettre à la tête du parti Ministériel ou de l'opposition, il y aurait aussitôt des contestes entre les partis et le pays serait dans un état pire que jamais. Les hon. Messieurs savent très bien qu'ils ne doivent leu sièges qu'aux appels faits au nom du noble défunt, auquel je ne voudrais pas faire allusion si ce n'était pour rappeler au Ministère qu'ils ont été admis au pouvoir, en invoquant le nom de Lord Metcalfe. Cependant, qu'est-il arrivé depuis? La lettre de l'hon. Orateur écrite il y a huit à dix mois, à Lord Cathcart, est encore dans le Bureau du Gouvernement, contenant une stipulation, stipulation à laquelle ils avaient promis de s'opposer. Il semblait assez bien à Sir Allan McNab de ne faire des stipulations, il devait être d'abord Conseiller Législatif, ensuite avoir mille fois par an, puis, nommer ses députés, c'était assez de stipulations assurément. Si mon hon. ami pour North York, a foulé aux pieds la Prerogative de la Couronne, lorsque comme Ministre de la Couronne, on disait qu'il avait fait des stipulations, qu'a donc fait Sir Allan McNab lorsqu'il a fait ces stipulations sans être nullement ministre de Lord Cathcart? comment les Ministres en Angleterre ont-ils traité les Rois, lorsqu'après une longue représentation au sujet d'une nomination qui ne leur plaisait pas, ils y ont consenti? Ce cas n'est-il pas exactement semblable à ceux qu'a rapportés hier l'hon. membre pour Leeds, c'est-à-dire, un de ces cas auquel on pouvait se soumettre sans faire le sacrifice d'aucun principe, comme ceux auxquels s'étaient soumis les Pitts, les Foxs et les Cannings de l'histoire Parlementaire? Non, ils étaient déterminés à insister sur leur stipulation, dans sa plus grande étendue, et le Gouverneur Général fut forcé, car il est à supposer qu'il ne l'a pas fait de gré de cœur, de refuser ce qu'il avait promis de faire. Il y avait pourtant un temps où le mot de stipulation était le mot de guet du parti. Il fut sans cesse répété pendant dix à quinze jours; Lord Metcalfe l'exprima lui-même hardiment, mais il le modifia ensuite, et plus tard, il l'abandonna tout-à-fait; de manière que le pays a maintenant un gouvernement Responsable compris de la même manière qu'il l'était sous l'administration de mon hon. ami pour North York; seulement la majorité est d'une au lieu de cinquante. Maintenant, que les hon. Messieurs considèrent ce qu'ils ont gagné avec la confusion qu'ils ont créée. Les Messieurs qui siègent vis-à-vis ont-ils obtenu des Ministres toute l'attention qu'ils avaient droit d'attendre? Leurs demandes ont-elles reçu toute la considération qu'elles méritaient? Ne serait-il pas mieux que les choses fussent reportées à l'état où elles étaient en 1843, et que les débats eussent pour sujet des réformes pratiques au lieu de points abstraits?

Il y a deux de ces questions sur lesquelles il est absolument nécessaire que la chambre reçoive des informations.—C'est la liste civile et l'usage de la langue française—et cependant je ne vois rien dans les discours à ce sujet. Je ne veux pas affecter de considérer ce discours comme ayant été écrit par l'Administration. Il a été écrit sans aucun doute, par Lord Elgin; et je pense qu'il est bon et convenable, et qu'il indique le parti que devra prendre Son Excellence. Il montre que ce Gouverneur prendra la même position que Lord Cathcart, c'est-à-dire, celle de ne prendre aucun parti ni pour ni contre Son Conseil. Si son prédécesseur avait suivi le même système, sa vie eût été moins pénible; et je veux ici pour un moment payer un tribut à la mémoire de Lord Metcalfe. Quoique j'aie été un des adversaires de sa politique, je n'ai jamais manqué d'admirer le courage avec lequel il a suivi sa marche, malgré les difficultés de tout genre qu'il a rencontrées. J'ai admiré sa détermination et son énergie, et la force d'âme avec laquelle il n'a cessé de lutter, pour ce qu'il croyait sans doute être juste (appl.). Mais si le Gouverneur était appelé à la vie, je suis certain qu'il ne suivrait point la même marche. Il verrait que le résultat de tous ses efforts a été de mettre le family compact au pouvoir. Si la conteste avait existé entre le family compact et la dernière administration, le peuple du Haut-Canada n'aurait pas traité ce pacte comme il l'a déjà traité si souvent? Quelle étrange pièce de marquerie est l'administration actuelle? Personne ne connaît le Procureur Général du Bas-Canada. La place de Solliciteur Général est offerte à un individu qui fera une curieuse figure à côté du Procureur Général, du Receveur Général et du Solliciteur Général du Haut-Canada. Ce sera une curieuse chose que de le voir lutter entre le Receveur Général à la mine de sourrier, et le Solliciteur Général du Haut-Canada, encore plein des émouvements de la vie collégiale, il y aura sans doute beau-

coup de bonheur entr'eux. L'hon. membre pour Kingston n'est pas un admirateur du family compact, cependant on le trouve dans la même compagnie que l'hon. Inspecteur-Général, et il devait assurément sa nomination à ce family compact. Que dirait Sir F. B. Head, s'il trouvait tout à coup le redoutable rebelle Mr. Viger, devenu le soutien du Gouvernement conservatif. Le ministère peut-il être satisfait du support qu'il reçoit maintenant de la minorité du Bas-Canada? Le membre pour Drummond a déclaré d'une manière indépendante les opinions qu'il entretient. Il a dit avec raison que le peuple du Bas-Canada était privé de tout Gouvernement et de toute amélioration. Le discours de l'hon. membre pour Kingston a fait connaître la vérité de cette déclaration. Toutes les promesses qu'il a faites à ses constituants ont été qu'il prendrait tout ce qu'il pourrait du Bas-Canada pour le donner au Haut, et que c'était le principe sur lequel devait être formé le ministère, et l'Acte constitutionnel mis en pratique. Que les hon. messieurs, considèrent, toutefois, que s'il a eu le pouvoir du Haut-Canada, avec la minorité du Bas-Canada, de gouverner la partie Est de la Province, il pourrait arriver que les choses changeraient un jour de face. Que les hon. messieurs disent s'ils sont préparés à cela, qu'ils disent aussi s'ils sont prêts à avancer que l'Acte d'Union passé par le Parlement de la Grande Bretagne a été mis en pratique, par l'Administration qui siège actuellement sur les bancs vis-à-vis. S'ils disent oui aujourd'hui, qu'ils remarquent la même réponse pourra leur être faite demain. Je sais bien que si l'on pratiquait le même traitement à l'égard du Haut-Canada, le pays serait bientôt agité d'une extrémité à l'autre, et si cette agitation n'a pas eu lieu dans le Bas-Canada, c'est grâce à la tolérance de l'opposition. Sem-t-il pourtant du devoir de l'opposition de continuer à l'avenir d'être de cette tolérance? Les membres de ce côté-ci de la chambre croient-ils qu'ils doivent empêcher cette agitation, parce qu'un Viger, ou un Papineau sont dans le Conseil? Le membre pour Leeds lui-même remplira notre devoir envers le peuple que nous représentons, si nous continuons plus longtemps à garder le silence? Non, il faut qu'il y ait de l'agitation; et on verra que les membres de l'opposition prendront enfin les mêmes démarches qui ont été adoptées par leurs adversaires. Il n'est pas difficile de dire comment la présente administration s'est tenue. Les scènes qui ont eu lieu sur les hustings dans le Bas-Canada sont bien connues. Nous avons eu des élections irlandaises; on connaît ce que c'est qu'une élection irlandaise; M. Grattan en a donné une bonne définition, lorsqu'il a dit qu'une élection anglaise, les troupes sont éloignées de la ville, et qu'une élection irlandaise elles y sont appelées. Un de mes amis, Officier du 9^e, m'a dit lui-même qu'à la dernière élection pour Montréal il avait empêché des Candidats de se rendre aux hustings. Est-ce pour l'avantage des institutions du pays que le canon parade dans les rues, que les troupes marchent armées de leurs bayonnettes, au temps des élections? Telles sont pourtant les scènes qui ont eu lieu toutes les fois qu'un Gouverneur a voulu aggraver une majorité. Si on désire voir prospérer le pays, il faut faire fonctionner nos institutions dans leur vrai esprit, et de la manière qu'elles ont fonctionné sous le gouvernement de mon hon. ami pour North York.

Qui représente le Bas-Canada dans le gouvernement? L'honorable membre pour Trois-Rivières est l'honorable membre pour donner ses raisons, il n'a jamais voulu donner d'explications à ce sujet. On les trouverait peut-être dans la crise ministérielle que personne n'a jamais vue, et qu'il a toujours dans un coin de sa poche. Comment peut-il se justifier, et comment peut se justifier l'hon. membre pour Ottawa? Ces deux noms passeront à la postérité avec l'exécution de leurs compatriotes; ils sont âgés tous deux, mais qu'on ne suppose pas qu'ils pourront s'échapper avec impunité, tout le pays s'élève contre eux; et loin de pouvoir donner appui à l'Administration, ils ne peuvent se maintenir eux-mêmes contre l'indignation générale qui s'est élevée contre eux. On a mis le membre des Trois-Rivières de côté comme une nuisance. Les chiffres que l'hon. membre pour North York a cotés des différentes places occupées par des canadiens-français disent des volumes contre le peu de bien que procure au Bas-Canada le système électif. L'objet a toujours été d'acheter des majorités; et l'achat le plus facile est celui d'une majorité d'un. C'est la raison pour laquelle un membre de cette chambre a laissé sa place dans la dernière session, après avoir été nommé à trois emplois différents. Comment se fait-il qu'un membre du barreau qui n'avait ja-

mais conduit plus d'une cause et qui avait été homme de police puis capitaine Fencible, a été envoyé à Gaspé, pour remplacer un monsieur canadien-français? Pourquoi le frère de ce même monsieur a-t-il été fait Juge? Parce que tous deux appartenaient au Family Compact du Bas-Canada, parce qu'ils s'étaient plaints chaque année, et à chaque administration, qu'ils étaient sans emplois, et enfin on a pris les moyens de les pourvoir. Pourquoi la première nomination du ministère n'est-elle été celle d'un jeune homme, qui revenait de New-York en Canada pour étudier la loi? Pourquoi a-t-on donné à ce jeune homme l'un des meilleures places du pays, qu'un avocat puisse désirer? parce que ce jeune homme portait le nom de Papineau, et qu'il était neveu du deux ministres du cabinet. Pourquoi a-t-on nommé à la place honorable de Greffier de la Cour d'Appel, un avocat sans cause, connu seulement pour avoir écrit un petit papier-nouvelle du nom de l'Aurore, que le premier-ministre payait, et dans lequel il écrivait lui aussi? On a prostitué le patronage politique. Ce sont ces hommes que sa Majesté a couverts d'honneurs, lorsque M. Viger et Papineau étaient au pouvoir; je demande aux membres des Townships s'ils ont quelque confiance dans le ministère, si l'on a fait quelques choses pour eux depuis l'Union des Canadas florid Sydenham eut une majorité dans le Bas-Canada et alors une quantité d'argent fut dépensée en améliorations locales; mais depuis lors le Haut-Canada a tout eu, et le Bas-Canada rien. Les membres des Townships et ceux de Montréal approuvent-ils cela? Y a-t-il un seul homme, quelques enracinés que soient ses préjugés contre les Canadiens-Français, qui ne reconnaisse que les intérêts du Bas-Canada ont été sacrifiés. Des membres peuvent se trouver obligés de voter pour le Ministère, même contre toute espérance. Mais quelle est l'opinion qui prévaut au-delà? La Chambre discute-t-elle le caractère ou les mesures du Gouvernement? Y a-t-il un homme qui peut dire dans les rues ou écrire dans les journaux—l'hon. membre pour Leeds lui-même, pourrit-il approuver tous les actes du ministère? Je demande encore au peuple du Bas-Canada, qu'avez-vous eu par le moyen de ce Gouvernement, si ce n'est la satisfaction d'obéir en toutes choses à la suprématie du Haut-Canada, et d'avoir la plus petite part possible dans la direction des affaires? Je demande aux Anglais du Bas-Canada ce qu'ils gagnent en se séparant de la majorité, et si une minorité dans les circonstances comme celles où elle se trouve, qui se sépare du reste de la société, n'est pas punie par ces préjugés nationaux si justement dénoncés par Lord Durham? Quelles mesures pouvez-vous obtenir du ministère actuel, qui vous seraient refusées par le membre pour Terrebonne? Cette minorité voudrait-elle laisser le pays sans institutions libérales, et dans la position où il est resté depuis la conquête. Je demande à l'important quel Breton si les institutions britanniques sont mises en pratique lorsque le nombre total des représentants pour le Canada-Uni n'est pas plus grand que celui qui représentait autrefois le Bas-Canada seulement? Il est notoire que beaucoup de grands talents sont exclus de la Chambre à cause du petit nombre des Comités. Il est évident que des grands Comités de 40,000 à 50,000 électeurs français ne peuvent faire des sacrifices pour envoyer des hommes d'autre origine lorsque le nombre des représentants est si petit; ils ont déjà fait de grands sacrifices mais le temps est venu où ils n'en feront plus; que la représentation soit augmentée et que la Chambre se remplisse d'hommes capables dignes de représenter toute cette grande Province. Je terminerai en répétant que les difficultés qui s'offrent pour le gouvernement futur de cette colonie viennent de l'insuffisance des institutions du pays, et de la manière dont on les fait fonctionner, et du moment que j'ai entendu la partie du discours qui fait allusion à ces institutions, j'ai saisi comme offrant une occasion favorable de faire une représentation à ce sujet au représentant de Sa Majesté. Il faut de bonnes institutions pour rendre un pays prospère; je n'entends pas parler de la prospérité physique, mais des connaissances politiques, et des lumières en général; sans ce rapport le Canada est beaucoup inférieur à la Nouvelle-Ecosse, et aux Etats-Unis. Il n'y a que quelques jours que je lisais certaines remarques d'une revue d'un livre de Sir F. B. Head, dans laquelle on représentait les hommes publics du Canada comme ignorants, et très par des motifs pécuniaires. S'il en est ainsi, et si la position du Canada est inférieure à celle des Etats-Unis, cela est dû à la manière dont nos institutions sont mises en pratique. Ces institutions sont meilleures, plus simples et plus naturelles, mais l'abus qu'on en fait

les rend sans valeur. Les Etats-Unis ont des publicistes éminents, de grands hommes dans chaque département, tandis que les Canadiens sont dégradés au-dessous de l'impertinent écrivain qui a écrit la revue du livre de Sir F. B. Head. "Que dira-t-on de l'autre côté de l'Océan, lorsqu'on connaîtra que cette adresse a été remportée par une majorité d'une voix? Heureusement le peuple d'Angleterre sait bien peu de chose du Canada, leur vœu est que le peuple d'Angleterre soit trop peu de cas des Canadiens pour étudier leur histoire; mais si par hasard ça leur vient sous leurs yeux, que penseront-ils? Il y a eu un Ministère en Angleterre qui a résigné parce qu'il n'était soutenu que par une majorité de cinquante-six. Si nos ministres désiraient rendre les Canadiens heureux, s'ils désiraient qu'ils soient Anglais en réalité, au lieu de ne l'être que de nom, s'ils désiraient paraître avec honneur devant le pays, qu'ils présentent un bill pour tripler le nombre des représentants. Si on fait cela, le Canada, oubliant les petites querelles qui ont retardé son avancement jusqu'à aujourd'hui, augmentera de jour en jour; sera de la position qu'il occupera; si on ne le fait pas, il ne pourra manquer de rétrograder, tandis que l'étoile des Etats-Unis s'élèvera vers le croissant.

Jeudi, 10 Juin. M. le Solliciteur-Général Cameron commence son discours par faire une revue de la vie politique de M. Baldwin, et cherche à prouver que l'hon. Monsieur avait plus d'une fois donné des marques d'inconstance, et en particulier sur la loi de primogéniture et celle qui empêche le clergé de voter sur les actes de l'administration de la justice et des Biens des Jésuites, dans la dernière session. Quant aux dernières élections dans le Haut-Canada, elles n'avaient rien prouvé, puisque les mêmes avaient été élus, des deux côtés de la Chambre; M. Cameron parla quelque temps sur la tolérance qui devrait régner entre les deux partis de la Chambre. Il savait qu'il était jeune et sans expérience, mais cependant il connaissait assez l'histoire d'Angleterre pour pouvoir juger que la marche que l'on avait adoptée par rapport à la question d'Orateur était tout-à-fait inouïe; on avait prostitué la dignité de la Chambre, en l'élevant assés dans le fauteuil avant d'avoir déterminé s'il avait le droit d'y siéger. Il cita le cas de M. Adlington, Orateur de la Chambre en 1801, et nommé Premier-Ministre par le Roi. Les négociations avaient duré plusieurs semaines; cependant personne n'avait mis en doute son droit au fauteuil de la Présidence, on avait attendu jusqu'à ce qu'il eût déclaré à la Chambre qu'il n'avait plus droit de présider, parce que le roi venait de lui conférer un autre honneur. Ces questions et transgressions faites à l'Orateur ne s'accordaient point avec la pratique anglaise. Ce Ministère n'étant pas préparé à répondre aux questions qu'on lui avait posées, aurait pu refuser de le faire. On avait parlé de la corruption du ministère et cependant M. Buchanan et Dunn, deux des amis des Réformistes, avaient dépensé £4,000 dans une élection. M. Cameron parla longtemps sur le manque de vinculum commune, qu'il prétendait exister entre le membre pour North York et ses partisans; ils avaient différé aux sujets des actes de l'Administration de la justice et des Biens des Jésuites. Il n'y avait entre eux aucun communisme d'intérêts; il prétendait même qu'il y avait beaucoup plus de sympathie entre les Conservatifs et les Canadiens-Français. Les Canadiens avaient déjà montré combien peu ils tenaient à être unis avec leurs amis du Haut-Canada, en paraissant, dans plusieurs circonstances, disposés à les abandonner. On avait voulu leur donner une part dans le Gouvernement, on avait même entamé une négociation qui avait pour but de faire cesser tous ressentiments de parti et de rendre justice à toutes les origines. Ils exigèrent la permission de nommer quelques membres du Gouvernement sur sept—un mot, de nommer le parti qui doit représenter les intérêts anglais dans le Bas-Canada. Il demandait si le ministère n'aurait pas commis la plus grande injustice envers la population anglaise en accordant une telle permission? M. Cameron répondit ensuite aux plaintes proférées par M. Merritt contre le gaspillage des deniers publics; il dit que les £260,000 dépensés entre 1841 et 1844 ne l'avaient pas été sous l'administration actuelle, mais bien sous une administration dont le membre pour Lincoln lui-même était un zélé partisan. Il blâma aussi M. Merritt d'employer sans cause des chiffres dans ses discours; il pensait que son ambition était de devenir Procureur Général, Chancelier de l'Echiquier et Commissaire du Bureau des Travaux; il était surpris que l'hon. membre pour North York n'eût pas profité de sa